

Plan de paysage

Du territoire-frontière à l'unité territoriale, faire œuvrer les mémoires au service des dynamiques territoriales et de leurs évolutions

Le PNR Corbières-Fenouillèdes a été nommé lauréat de l'appel à projet Plan de paysage, pour l'année 2023. Le dispositif « Plan de paysage » est un outil porté par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Il a pour objectif de développer les connaissances et d'accompagner la prise en compte des paysages dans les démarches territoriales.

Le projet de Plan de paysage s'appuie sur la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco du bien en série « Système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e-XIV^e s.) », portée par l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM). Ce bien en série comporte 8 châteaux dont 5 sont localisés sur le territoire du PNR. Il s'agit des châteaux d'Aguilar, de Peyrepertuse, de Puilaurens, de Termes et de Quéribus.

Afin de renforcer la cohérence et la dynamique engendrées par cette démarche d'excellence, l'AMPM et le PNR-CF se sont associés dans la réalisation et le montage de ce Plan de paysage. Le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes portera donc le projet, avec l'accompagnement de l'Association Mission Patrimoine Mondial.

Découvrez ses enjeux, son déroulé et les prochaines étapes qui viendront rythmer le territoire du PNR tout au long de ce projet...

Présentation de l'outil Plan de paysage

Le Plan de paysage est un outil de stratégie territoriale permettant d'agir collectivement pour une meilleure connaissance et prise en compte des paysages. Cette démarche se construit autour d'une participation active des habitants, des acteurs socio-économiques et des collectivités.

Il permet de créer une définition locale et partagée des paysages façonnant le territoire, d'en comprendre les évolutions et met en lumière les identités culturelles qui en découlent. Par cette compréhension, nouvelle ou réaffirmée, les acteurs du territoire peuvent ainsi mieux s'emparer de la thématique paysage dans leur quotidien.





L'objectif premier du Plan de paysage est d'apporter cette connaissance fine des paysages et de la culture collective qui en découle, pour accompagner les transformations à l'œuvre sur le territoire (mutation agricole, sociétale, urbaine, climatique, etc.) vers une direction souhaitée et souhaitable.

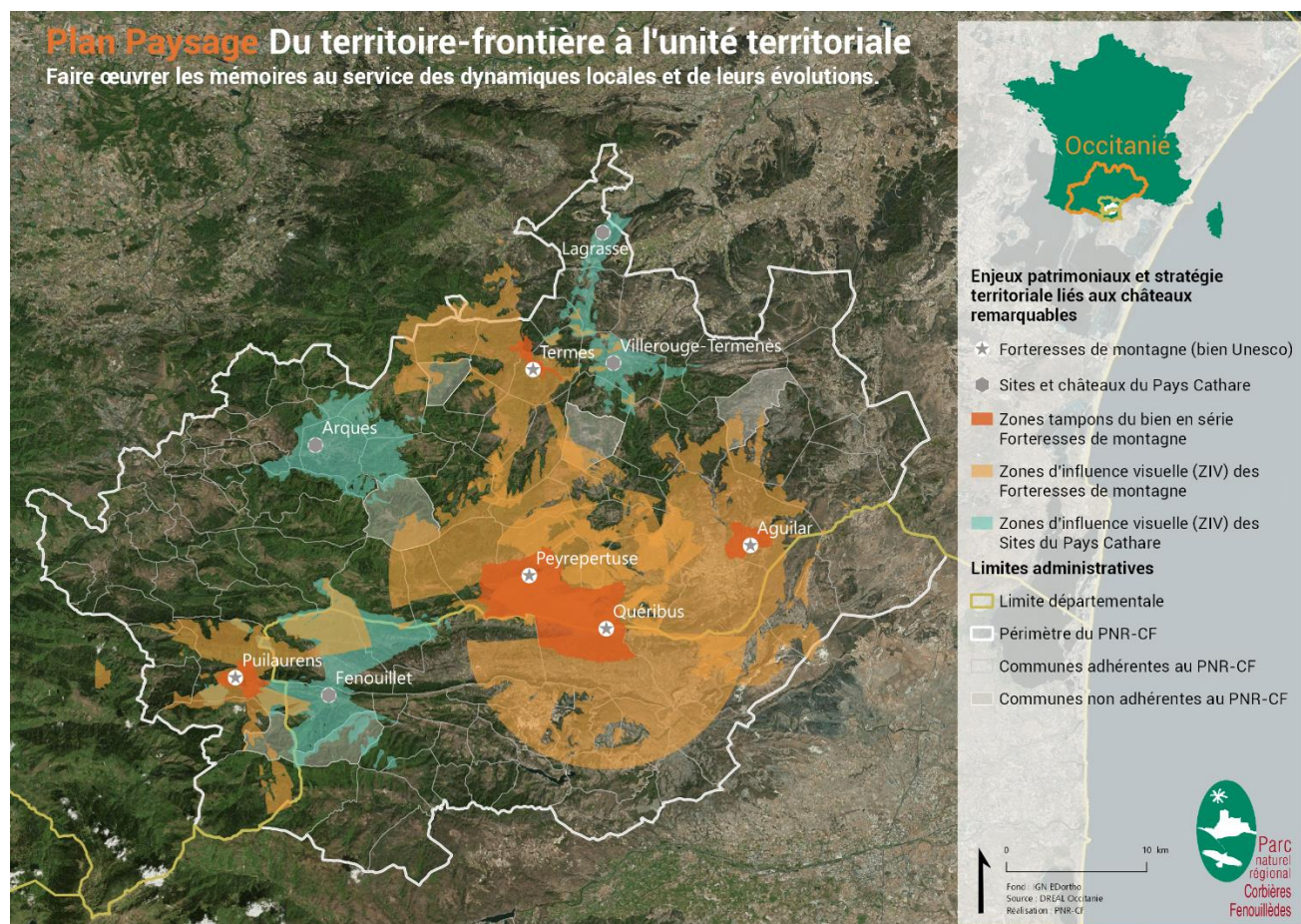
L'outil abouti à la définition d'un Programme d'action opérationnel capable d'apporter des réponses adaptées et durables aux enjeux et aux spécificités de ce territoire. Ces actions pourront être de formes et d'expressions variées afin de s'accorder à chaque public, problématique et objectif.

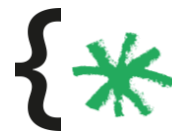
Le dispositif Plan de paysage n'est pas un outil réglementaire. Il fonde son efficacité sur sa capacité à fédérer les acteurs autour d'une vision commune de leur territoire et des évolutions qu'ils souhaitent lui donner. Grâce à la définition d'une vision communément acquise, le Plan de paysage ouvre le regard sur une nouvelle façon de comprendre, d'aménager et de vivre son territoire.

Périmètre

Le Plan de paysage concernera l'intégralité du territoire du PNR Corbières-Fenouillèdes. Il prendra soin de mettre en lumière l'ensemble des patrimoines et des communes qu'ils soient, ou non, concernés par la présence d'un élément appartenant au bien en série.

De nombreux monuments, fortifications, aménagements et autres éléments culturels participent activement à la constitution de l'identité et des paysages locaux, et ont ainsi toute leur place dans la démarche paysagère portée par le présent projet.





Donner sa voix à tous au travers du Carnet des mémoires

Dans le cadre du Plan de paysage, le PNR organisera une collecte des mémoires portant sur la thématique des mémoires des paysages. Ce travail de recherche et de partage, réalisé au plus près des habitants, donnera lieu à la publication d'un livre de valorisation des patrimoines contés au travers des mémoires.

La perception des paysages, la construction des identités locales, des formes urbaines et architecturales des villages, ou encore les savoirs-faires et l'artisanat seront au cœur de cet ouvrage. Il permettra d'enrichir la compréhension que nous avons de notre territoire, de recueillir cet héritage et d'en diffuser la connaissance. Par la collecte, il s'agit aussi de mieux comprendre les évolutions auxquelles nous faisons face, et d'ainsi, mieux anticiper et accompagner celles à venir.

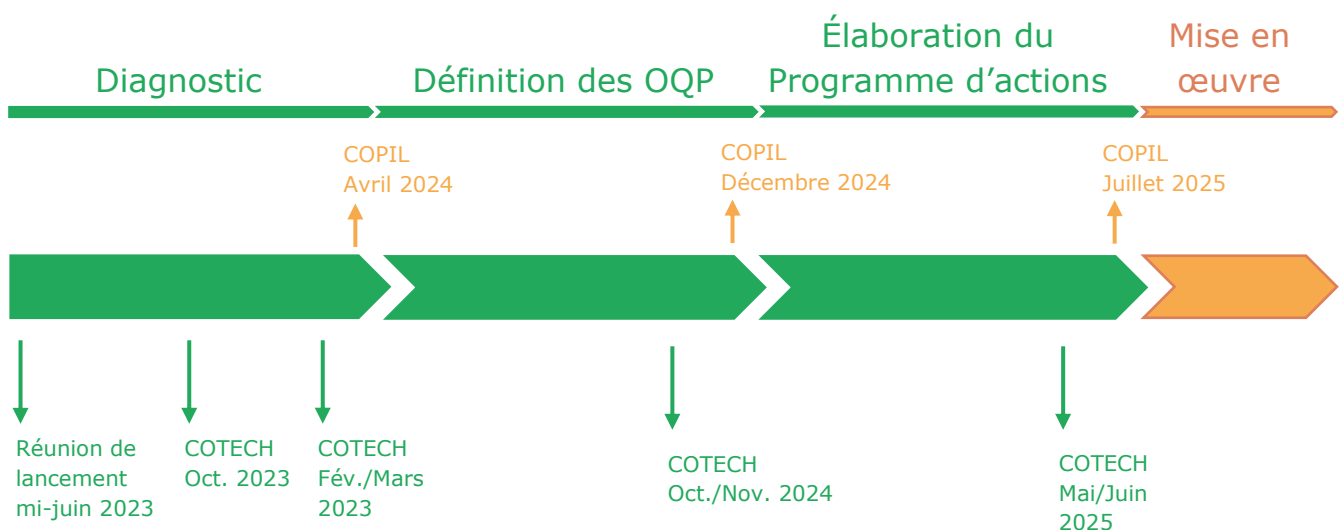
Le carnet des mémoires du paysage sera l'occasion d'impliquer les habitants du territoire au Plan de paysage, dans le rôle de gardiens et passeurs de la mémoire, au service du développement territorial.

Déroulement du plan de paysage

La réalisation d'un Plan de paysage se structure selon trois grandes phases : Un diagnostic, la définition d'Objectifs de qualité paysagère (OQP) et l'élaboration d'un Programme d'actions. Ces phases sont nourries, tout au long du processus, par la mise en place de concertation.

La concertation assure une adhésion au projet par le plus grand nombre, une meilleure compréhension de ses objectifs, et une prise en main collective, essentielle pour la mise en œuvre et la poursuite du Plan de paysage. La co-construction et la participation citoyenne sont les clés de voute d'un Plan de paysage réussi.

La construction de la démarche, qui aboutit à la formalisation du Programme d'actions, s'étendra sur environ 3 ans. Un bureau d'étude sera sélectionné pour mener à bien ce projet, et travaillera en étroite relation avec les acteurs du territoire et les habitants pour façonner collectivement la démarche. A l'issue de ce travail, le Plan de paysage sera finalisé et pourra être officiellement mis en œuvre sur tout le territoire.





Sollicitation des élus : quand et comment ?

Des instances (Copil et Cotech) seront organisées à chaque étape décisive du projet, et seront des temps d'échanges et de restitutions privilégiés. Ces grands rendez-vous se tiendront tous les 6 à 8 mois. En tant qu'élus des communes du Parc, vous serez sollicités à plusieurs reprises et sous des formats différents :

- Lors des ateliers de concertation et des ateliers de travail réalisés tout au long de l'élaboration du Plan de paysage. Ces ateliers seront organisés et décuplés par zone géographique et/ou par thématique en fonction du besoin.
- Lors de la collecte des mémoires pour la réalisation du Carnet des mémoires du paysage
- Lors des Comités de pilotage, si vous êtes membre du Bureau syndical du PNR, des EPCI du PNR ou délégué au PNR.

Le format et le contenu de toutes ces rencontres seront adaptés au phasage et aux objectifs de chacune des instances.

Devenir référent Plan de paysage

La démarche vous intéresse et disposez d'une expertise dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme, des paysages ou des patrimoines ? Vous êtes élu d'une commune membre du Parc et vous souhaitez agir en tant que personne-ressource privilégiée ?

Vous pouvez devenir **Référent Plan de paysage**

En tant que référent, vous serez invités à tous les ateliers de concertation (sans restriction de thématique ou de public-cible des ateliers). Vous pourrez donner votre voix et partager votre expérience lors de ces moments de rencontre et d'échange. Vous conserverez une vision globale sur l'intégralité de la démarche tout au long de son déroulé.

Pour devenir référent, il vous suffit de vous signaler auprès du PNR.

Afin d'assurer l'efficacité de ce rôle, nous demandons à ce qu'un seul référent maximum par commune soit identifié. Si vous ne souhaitez pas devenir référent, ou que le nombre de place ne permet pas de sélectionner suffisamment de volontaire sur votre commune, les ateliers de concertation et de travail seront aussi là pour vous permettre de participer à la démarche.

Contact technique et informations

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la référente technique du projet :
Alexia Fesquet, Chargée de mission Urbanisme et paysage
07 56 42 29 77 – a.fesquet@corbieres-fenouilledes.fr

Porté par :



Financé par :

